

« Le retour de l'Allemagne sur la scène internationale »

**De l'hostilité héréditaire à une coopération militaire
franco-allemande**

Conférence du 17 mars 2021 à 18h30

Prof. Werner Ruf

Forum franco-allemand
- Cercle Français e.V.

Offener Kanal Kassel

Le pacte de Bruxelles (17.03.1948)

- La peur envers l'Allemagne : Art. 107 de la charte de l'ONU
- États membres du Pacte de Bruxelles
- **Art. V** : « Si l'une des hautes parties contractantes devient la cible d'une attaque armée en Europe les autres hautes parties contractantes ... sont tenues de lui prêter main forte avec tous les moyens possibles, militaires et autres ».

Page 4

CED (Communauté européenne de défense) et Contrat de l'atlantique Nord (04.04.1949)

- Création de l'«Amt Blank» en octobre 1950 (prédécesseur du ministère fédéral de la Défense)
- Épisode de la CED (1952-1954)
- Les notes de Staline : On évite la Guerre Froide ?
- Entrée de la RFA dans l'OTAN (06.05.1955) : Toutes les formations allemandes sous commandement de l'OTAN
- Fondation du Pacte de Varsovie (14.05.1955) et division définitive de l'Europe
- Fondation (nécessaire ?) de l'UEO (Union de l'Europe occidentale). Missions restantes de cette Union: Contrôle de l'armement de l'Allemagne et de l'Italie.
- Interdiction de production d'armement : Raison du « Miracle économique allemand » ?

Fin de la Guerre froide et Traité de Maastricht sur l'Union Européenne (TUE) (07.02.1992)

- La France initiatrice du Contrat 2 + 4
- 1990 : Contrat 2 + 4. Art. 2 : De l'Allemagne émane uniquement la paix...
- 1990 : La Charte de Paris – Acte final de la CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe). Fondation de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe).
- 1992 (07.02.1992) : traité de Maastricht
 - L'Union de l'Europe occidentale (UEO) devient le « bras militaire » de l'UE
 - Création de la « Politique étrangère et de sécurité commune » (PESC, Art. J)
- Les **Devoirs de Petersberg** de l'UEO (juin 1992) :
 - Actions humanitaires ou opérations de sauvetage ;
 - Devoirs de prévention des conflits et de maintien de la paix ;
 - **Combats pour surmonter des crises, mesures prises à des fins pacifistes**
- **Directives de politique de défense** du 26.11.1992 (Volker Rühle): La tâche de l'Armée allemande est de préserver le commerce international et ainsi que l'accès aux marchés et ressources dans tous les pays du monde »

Page 6

Élargissement vers l'Est de l'OTAN de 12 resp. 16 à 30 états membres

- Durant les négociations autour de la réunification allemande : Baker à Gorbatchev: « Aucune expansion de l'OTAN vers l'Est d'un seul centimètre. » (CSIS : Center for Strategic and international studies)
- 1999 : Pologne, Hongrie, République Tchèque
- 2004 : Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Slovaquie, Slovénie
- 2009 Albanie, Croatie
- 2017 : Monténégro
- (2020 : Macédoine du Nord)
- Candidats : Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Ukraine

Le Traité de Lisbonne

- Traité constitutionnel européen de 2004
 - Avorté suite au référendum de la France et des Pays-Bas
 - **Raisons de ce rejet : ancrage institutionnel du néo-libéralisme en tant que système économique et à l'obligation d'un réarmement permanent**
- En guise de cela naît le Traité international de Lisbonne (2007), qui entre en œuvre le 1^{er} décembre 2009.

Art. 42 du Traité de Lisbonne

(3) Les états membres s'engagent à améliorer graduellement leurs capacités militaires

→ **traité constitutionnel**

(4) Les décisions concernant la politique de sécurité et de défense, y compris les décisions concernant l'adoption d'une mission ... seront promulguées par le Conseil à l'unanimité sur proposition du Haut représentant de l'Union pour la politique étrangère et de sécurité ou sur l'initiative d'un état membre → **Participation parlementaire exclue**

(5) Le Conseil peut pour le maintien des valeurs de l'Union et au service de ses intérêts mandater un groupe d'états membres en vue d'effectuer une mission dans le cadre de l'Union → **Coalition de pays volontaires**

(6) Les états membres qui remplissent des critères plus exigeants en matière de compétences militaires et qui ont pris des engagements entre-eux en vue de réaliser des missions avec les exigences les plus élevées, fondent une collaboration structurée permanente dans le cadre de l'Union → **PESCO (CST), double vitesse**

(7) En cas d'une attaque armée sur le territoire souverain d'un état membre, les autres états membres seront tenus de lui apporter toute l'aide nécessaire qui est en leur pouvoir. → **Pacte de Bruxelles**

L'objectif des 2 %

- Scepticisme de Trump envers l'OTAN et sa réprimande envers l'Europe (et l'Allemagne) : Force d'impulsion en faveur de la militarisation de l'Allemagne et de l'Europe.
- Macron (27.08.2018) : « L'Europe ne peut plus confier plus longtemps sa sécurité aux seuls USA. Il est temps de nous occuper nous-mêmes de notre sécurité. »
- Le Brexit a levé la dernière barrière envers le retour de l'Allemagne.
- 2 %: => L'Allemagne devient la puissance économique **et** militaire la plus importante en Europe.

Comparaison des dépenses militaires

- L'exigence de l'OTAN sert à l'armement de l'UE. L'Allemagne est déjà le deuxième fournisseur de troupes de l'OTAN.
- Si la barre des 2 % est atteinte d'ici à 2024 l'Allemagne est à la fois la puissance économique et militaire la plus importante. - Et dépasse déjà de loin le budget militaire de la Russie.
- Nouvelle course à l'armement ?
 - USA: 718,7mrd + OTAN 264 md = plus de 1000 md
 - Chine: 261,1 md
 - Russie: 64,1 md
 - France: 50,1 md
 - Allemagne : 49,1 md Avec 2 % jusqu'à 80 md
- Nouvelle responsabilité à prendre pour l'Allemagne.

La position leader de l'Allemagne en Europe

- Russie : Pas une superpuissance ?
- Déclin des États Unis
- Montée de la Chine
 - Puissance économique, nouvelle route de la soie
 - Puissance militaire
 - ShOZ (Organisation de Shanghai pour la Coopération) ainsi que
 - BRICS (coopération entre les pays suivants : Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud)
- Armes nucléaires
 - Participation atomique contre UE : « Partenariat équilibré »
 - Europe de l'UE en système multipolaire
- Déclin de la France coloniale
- Perte du « frein britannique » ?

PESCO (Permanent Structural Cooperation : CST, Coopération structurée permanente)

- La défense commune est une OBLIGATION. ... Ceci est avec l'euro la deuxième grande évolution de l'Europe (Manfred Weber, Die Welt, 07.06.2017)
- « Il s'agit d'une Europe qui militairement aussi doit mettre plus de poids sur la balance » (U. v. d. Leyen, SiKo Munich, 16.02.2018)
- Dans le cadre de la (coopération) PESCO doivent être disponibles toutes les capacités terriennes, maritimes, aériennes et spatiales. » (EUGS : « Stratégie européenne générale »)
- Seul celui qui a la volonté et la capacité de s'engager de la sorte peut participer à la PESCO.
- Protection des intérêts européens
 - Système économique ouvert et juste ainsi qu'accès aux ressources naturelles
 - Priorités selon la Stratégie européenne (EUGS)
 - Voisinage oriental jusqu'à l'Asie centrale
 - États méridionaux jusqu'à l'Afrique centrale
 - Axes commerciaux dans l'Océan indien, la Mer Méditerranée, Le Golfe de Guinée, la Mer de Chine méridionale, le détroit de Malacca, donc toutes les voies maritimes en dehors des eaux de la zone américaine.

Le Traité d'Aix-la-Chapelle (22.01.2019)

- Ce traité se réfère explicitement au Traité de l'Élysée du 22.01.1963 qu'il tend à compléter. Il couvre quasiment tous les domaines de la coopération bilatérale dans le cadre européen telles que les affaires européennes, la culture, l'éducation et la mobilité, la coopération régionale ainsi que le climat et l'environnement.
- Priorité claire est cependant le chapitre 2 : « Paix, sécurité et développement ».
 - Art. 3 : Renforcement de la capacité de l'Europe à agir pour son propre compte
 - Art. 4 : Il réitère l'art. 5 du Pacte de Bruxelles et revendique de « consolider la capacité d'action et ... combler les lacunes européennes. » Le but est «de resserrer la coopération ... en vue ... d'interventions communes ».
Tout comme la SED (Société Européenne de Défense) et le Contrat de Lisbonne ils prétendent être responsables à l'échelle mondiale.
 - L'article 6 met l'accent sur une coopération resserrée entre la justice, les services de renseignements et la police ainsi que sur la mise en place d'une unité commune pour les opérations de stabilisation des pays tiers.
L'Afrique profite d'une attention particulière (art. 7).
 - Enfin (art. 8) l'admission de l'Allemagne comme membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU est déclarée comme prioritaire.

L'Europe – Une puissance pour la paix ?

- Prix Nobel de la paix 2012 décerné à l'UE – mais pour quelle Europe ?
- L'Axe Paris- Berlin : un moteur ou un explosif ?
 - PESCO et Traité d'Aix- la- Chapelle : l'UE des deux vitesses
 - Le passé colonial de la France (avec 70 interventions militaires depuis 1960)
Mali, G5, Atlanta /EUNEVFOR
- PESCO et la guerre spatiale
- La concurrence fragile en matière de coopération
 - L'ambition nucléaire de l'Allemagne: point de rupture de l'Axe ?
 - L'UE et nouvelle PESCO : retour au point de 1949 et donc victoire de l'OTAN ?
- Puissance de paix : dans quel sens et pour quelle Europe ?